Délibération n° 200326-08

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_08-DE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de convocation : **16 mars 2026** Date d'affichage du Procès-Verbal : **23 mars 2026**
Nombre de conseillers : En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **18**
Présents : Mmes et MM Philippe GELARD, Sandrine REHEL, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Joël GESRET, Valérie LEON, Didier DELOURME, Céline PERIAULT, Yvon THOMAS, Charline BONFILS, Stéphane CORDIER, Jeanine BIARD, Yvonnick MENIER, Séverine SIGNARD, Adeline KAUPP, Bruno TRONEL, Gaëlle LOMINE, Frédéric DESCHAMPS.
Absents excusés sans procuration : M. Baptiste BOUGIS.
Secrétaire de séance : Mme Charline BONFILS.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Constitution des commissions communales

***Vu** l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*

La municipalité souhaite que les commissions communales revêtent un caractère permanent, à savoir pour toute la durée du mandat.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à proposer leur candidature à l'appel de chaque commission :

- **Commission Travaux et Environnement**

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 6 membres, autres que le Maire.
Qui est candidat ? Mesdames **Valérie LEON**, **Séverine SIGNARD** et Messieurs **Stéphane CORDIER**, **Joël GESRET**, **Yvon THOMAS** et **Bruno TRONEL**.

- **Commission Solidarité, Animation et Vie Associative**

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 4 membres, autres que le Maire.
Qui est candidat ? Mesdames **Jeanine BIARD**, **Céline PERIAULT**, **Sandrine REHEL** et Monsieur **Frédéric DESCHAMPS**.

- **Commission Finances**

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 4 membres, autres que le Maire.
Qui est candidat ? Mesdames **Mélanie LAUTRIDOU**, **Céline PERIAULT**, **Sandrine REHEL** et Monsieur **Benoit ROLLAND**.

- **Commission Jeunesse, Affaires Scolaires et Sport**

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 3 membres, autres que le Maire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212201800-20260320-200326_08-DE

Qui est candidat ? Mesdames **Adeline KAUPP**, **Mélanie LAUTRIDOU** et Monsieur **Didier DELOURME.**

- **Commission Communication, Information et Culture**

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de 5 membres, autres que le Maire.
Qui est candidat ? Mesdames **Charline BONFILS**, **Gaëlle LOMINE** et Messieurs **Baptiste BOUGIS**, **Yvonnick MENIER** et **Benoit ROLLAND.**

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix POUR,

- **Valident** la composition de ces commissions et ce pour la durée du mandat.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **23/03/2026**
De son affichage en mairie le **23/03/2026**

Le Maire, Philippe GELARD

La secrétaire, Charline BONFILS

Pour expédition conforme

Le Maire, Philippe GELARD